



## FORTES PRECIPITATIONS

**Destinataires :**

**Services :** ALIENOR – AOM - ARS NA – ARS 64- Astreinte transport Nouvelle-Aquitaine – Base hélico SC - CAPB- CODIS - Conseil Départemental – COZ – DDETS – DDPP- DDSP – DDTM- DRAAF - DSDEN - EFS- ENEDIS – EPSA - Gendarmerie (CORG) – GRDF – La Poste - Météo France – Orange - Ports – Réseau sport 64 - SAMU Pau – SAMU Bayonne – SNCF COGC – SP Bayonne – SP Oloron - Vinci autoroute

**Communes :** tout le département

**Presse :** AFP – France 3 – France Bleu Béarn – France Bleu Bayonne – Pyrénées presse – Sud-Ouest

**Date :** 22/11/2022

**Heure :** 17h00

**N° :** 1

**Description de l'évènement :**

Début événement le mercredi 23 novembre 2022 à 00h00

Fin événement prévue le mercredi 23 novembre 2022 à 16h00 au moins

**Qualification de l'évènement**

Situation météorologique à surveiller pour un risque de fortes précipitations.

**Evolution prévue**

Une nouvelle perturbation pluvieuse aborde le département des Pyrénées-Atlantiques en début de nuit de mardi à mercredi.

Elle apporte des précipitations faibles à modérées en deuxième partie de nuit, jusqu'en fin de matinée de mercredi.

Les cumuls attendus seront généralement compris entre 15 et 30 mm sur une grande partie de département.

Ils avoisineront par endroits 20 à 40 mm et localement 40 à 60 mm sur le Haut-Béarn, venant se rajouter aux cumuls conséquents tombés au cours des 2 derniers jours.

De plus, la limite pluie-neige remontant nettement dès le milieu de nuit de mardi à mercredi, passant au-delà de 2500m, engendra une fonte nivale non négligeable du manteau neigeux présent sur le Haut-Béarn, venant se rajouter aux cumuls de précipitations attendus.

Les pluies faiblissent en début d'après-midi de mercredi, puis cessent d'ici la fin de journée.

**Conséquences possibles :** De fortes précipitations susceptibles d'affecter les activités humaines sont attendues.

Des inondations importantes sont possibles dans les zones habituellement inondables. Des cumuls importants de précipitation sur de courtes durées, peuvent, localement, provoquer des crues inhabituelles de ruisseaux et fossés.

Risque de débordement des réseaux d'assainissement. Les conditions de circulation routière peuvent être rendues difficiles sur l'ensemble du réseau secondaire et quelques perturbations peuvent affecter les transports ferroviaires en dehors du réseau « grandes lignes ». Des coupures d'électricité peuvent se produire. Les zones en sous-sol, notamment les parkings souterrains, peuvent être dangereuses.

**Conseils de comportement :** Je m'éloigne des cours d'eau et des points bas, je rejoins un point haut ou je m'abrite à l'étage. Je ne m'engage pas sur une route immergée, même partiellement. J'évite de me déplacer. Je me tiens informé et je surveille la montée des eaux. Je ne descends pas dans les sous-sols. Je mets mes biens hors d'eau et je localise mon kit d'urgence.

**Pour les maires :** La plus grande vigilance s'impose donc. Veuillez mettre en œuvre, le cas échéant, les mesures de protection des populations adaptées à la situation et aux enjeux locaux et activer les mesures de votre plan communal de sauvegarde.

Il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de la situation en consultant le site :

[www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) ou sur le répondeur Météo-France au 05 67 22 95 00

En cas d'urgence, appelez le permanent SIDPC par le standard de la préfecture : 05.59.98.25.25

P/Le Préfet,  
Le Permanent SIDPC